

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS****Conseil Municipal de la Ville de Dijon****Séance du 1er février 2010****MAIRIE DE DIJON**

**Président** : M. REBSAMEN  
**Secrétaire** : M. BORDAT  
**Membres présents** : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA  
**Membres excusés** : Mme KOENDERS (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - Mme GARRET-RICHARD (pouvoir M. MILLOT) - Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. JULIEN) - M. LOUIS (pouvoir Mme DURNERIN)  
**Membres absents** :

**OBJET  
DE LA DELIBERATION**

**Centre d'art "Le Consortium" - Mise à disposition de locaux 13, cour Henri Chaboeuf - Convention passée entre la Ville et l'association "Le coin du miroir" - Prorogation - Avenant n° 1**

M. Berteloot, au nom des commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

L'association "Le coin du miroir", qui gère le centre d'art "Le Consortium", dont l'activité porte sur la présentation d'oeuvres d'artistes contemporains, a engagé, en partenariat avec la Ville, d'importants travaux de réhabilitation du site qu'elle occupe rue de Longvic.

La réalisation de ces travaux nécessitant le départ temporaire de l'association, la Ville accueille, depuis janvier 2009, les services administratifs du centre d'art au sein du site municipal "La Nef" et plus particulièrement dans les locaux dit "bâtiment informatique" situés 13, cour Henri Chaboeuf. La mise à disposition, décidée par délibération du Conseil Municipal du 15 décembre 2008, devait cesser le 31 décembre 2009.

Or, les travaux engagés sur le site de la rue de Longvic ne sont pas achevés et nécessitent une prorogation de l'autorisation d'occupation, à titre temporaire et gracieux, jusqu'au 31 décembre 2010. A cet effet, la passation d'un avenant n° 1 à la convention du 21 janvier 2009 passée entre la Ville et l'association "Le coin du miroir" est proposée.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 - décider la prorogation de la mise à disposition à titre précaire et gratuit, de locaux situés 13, cour Henri Chaboeuf, au bénéfice de l'association "Le coin du miroir", jusqu'au 31 décembre 2010 ;
- 2 - approuver le projet d'avenant n° 1 à la convention du 21 janvier 2009, passée entre la Ville et l'association, annexé au rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- 3 - m'autoriser à signer l'avenant définitif, ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Pour Extrait Conforme  
Le Maire,  
Pour le Maire, le Premier Adjoint,

PUBLIÉ LE 5/02/10



Alain MILLOT

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

- 5 FEV. 2010



**Centre d'art "Le Consortium"**  
**Mise à disposition de locaux 13, cour Henri Chaboef**  
**Convention passée entre la Ville et l'association "Le coin du miroir"**  
**Avenant n° 1**

**ENTRE :**

- Monsieur le Maire de la Ville de Dijon, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal du 1er février 2010 ,

d'une part,

**ET :**

- L'Association "Le coin du miroir" dont le siège social est à Dijon 37, rue de Longvic, représentée par son Président, Monsieur François Orivel

d'autre part.

**Préalablement, il est exposé**

L'association "Le coin du miroir" a créé rue de Longvic un lieu dénommé "Le Consortium" où sont présentées des œuvres d'artistes contemporains.

Afin de lui permettre de procéder à d'importants travaux de réhabilitation, la Ville de Dijon a accepté de reloger temporairement les locaux administratifs du centre d'art "Le Consortium" au sein de l'espace municipal dénommé "La Nef" jusqu'au 31 décembre 2009.

Or, les travaux de réhabilitation ne sont pas achevés. Aussi, compte tenu de cette situation, un avenant à la convention signée le 21 janvier 2009 permettra de poursuivre cette occupation temporaire.

**Il a été convenu et arrêté ce qui suit**

**ARTICLE UNIQUE**

L'article 2 « Durée » de la convention du 21 janvier 2009 est modifié comme suit :

« Compte tenu des circonstances, la présente autorisation d'occupation est prorogée jusqu'au 31 décembre 2010. »

Les autres articles de la convention du 21 janvier 2009 sont sans changement.

Fait à Dijon, le  
(en double exemplaire)

L'Association,  
"Le coin du miroir",

Le Maire,  
Pour le Maire,  
l'Adjoint délégué à la culture  
et au patrimoine municipal,

François Orivel

Yves Berteloot